

Mars  
2014

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MARCHES PUBLICS

**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE  
A LA SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DES  
MARCHES PUBLICS A FIN MARS 2014**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>I. SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DES MARCHES A FIN MARS 2014 .....</b>	<b>2</b>
<b>II. MESURES PRISES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>5</b>
<b>III. PERSPECTIVES POUR LA GESTION 2014 .....</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>8</b>
<b><u>ANNEXES.....</u></b>	<b><u>9</u></b>

## **INTRODUCTION**

La réglementation en vigueur notamment le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics comporte un dispositif mettant l'accent sur la transparence des procédures et responsabilisation des différents acteurs.

La présente communication vise donc à informer le Gouvernement sur l'état d'exécution des lignes de crédits du budget 2014, éligibles aux procédures de marchés publics au premier trimestre 2014, à relever les contraintes et difficultés rencontrées, à présenter les mesures prises pour améliorer l'efficacité des marchés publics et recueillir les recommandations du Conseil pour améliorer le niveau d'absorption du budget, en vue d'atteindre les objectifs annuels d'investissement de plus en plus importants.

L'année budgétaire 2013 a été marquée par un volume d'opérations portant sur un budget d'investissement de 1157,2 milliards avec 687,7 milliards de marchés approuvés, soit une hausse de 65,4% par rapport à 2012 (415,8 milliards).

La gestion en cours porte sur un budget d'investissement de 1258 milliards avec un potentiel de marchés de l'ordre de 1011,1 milliards. Cette communication s'articule autour des points ci-après :

- situation des opérations de passation des marchés ;
- mesures prises pour améliorer l'efficacité des marchés publics.

## **I. SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DES MARCHES A FIN MARS 2014**

### **I.1. Planification des lignes à marchés**

Afin d'anticiper le lancement des procédures de passation des marchés, des plans généraux de passation des marchés publics (PGPM), ont été réalisés. Ainsi, au premier trimestre 2014, 1429 lignes soumises à marché faisant l'objet des PGPM ont été reçues par la Direction des Marchés Publics (DMP). Le PGPM consolidé a fait l'objet de publication dans le Journal Officiel des Marchés Publics (BOMP) le 31 décembre 2013.

L'élaboration des plans de passation des marchés (PPM) a été présentée comme condition obligatoire en application de l'article 18 du Code des marchés publics, pour le lancement des opérations de passation des marchés. Au total à fin mars 2014, 1238 lignes ayant fait l'objet de PPM, soit 86,6% du PGPM, ont été enregistrés.

### **I.2. Exécution des lignes à marchés**

Au titre des prévisions de consommation de crédits au premier trimestre 2014, les lignes de crédits éligibles à la procédure des marchés publics sont au nombre de 1722 pour une dotation globale de 1011,1 milliards. Sur ce nombre, seulement 327 lignes ont fait l'objet de planification dans le Système Intégré des Marchés Publics (SIGMAP) pour un montant de 280,1 milliards, soit des taux d'exécution de 19% en nombre et 27,7% en valeur.

Le nombre de dossiers d'appels d'offres reçus par la DMP au premier trimestre se chiffre à 237 dont 212 ont fait l'objet de publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics. Les autres dossiers au nombre de 25, sont en cours de traitement.

Par rapport au premier trimestre 2013 le nombre de lignes soumises à marchés au premier trimestre 2014 a baissé de 20,1% (1722 contre 2154) mais leur valeur a plus que doublé (1011,1 contre 461,1 milliards). Sur la même période, les lignes planifiées sont quant à elles passées de 319 à 327 soit respectivement 19% et 15% du nombre de lignes soumises à marché.

**Le nombre de lignes planifiées devrait connaître une augmentation notable au second trimestre grâce au dispositif de suivi mis en place au niveau de la Direction des Marchés Publics.**

Le tableau ci-après donne la répartition des lignes à marchés ayant fait l'objet de planification.

**Tableau n°1 : Répartition des lignes à marchés ayant fait l'objet de planification**

Nombre de lignes à marchés	Nombre de lignes planifiées dans le SIGMAP	Nombre de DAO reçus	AAO publiés					En cours de publication ou reportés
			Total	Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Services	
1722	327	237	212	47	91	58	16	25

Source: DMP SIGMAP = Système Intégré de Gestion des Marchés Publics DAO = Dossier d'Appel d'Offres AAO = Avis d'Appel d'Offres

### I.3. Volume des opérations de passation de marchés à fin mars 2014

Le tableau ci-après présente la répartition des lignes à marchés par type d'entités :

**Tableau n°2 : Répartition des lignes à marchés par type d'entités**

Type de structure	Nombre de lignes soumises à marché	%	Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)	%	Nombre de plannings validés	%	Dotation des lignes planifiées (FCFA)	%
ADMINISTRATION	1 124	65	502 648 796 630	50	219	67	103 126 820 671	37
COLLECTIVITES	80	5	1 038 842 000	0	0	0	0	0
EPN	295	17	87 532 635 536	9	94	29	25 791 831 924	9
SODE	223	13	419 969 456 640	42	14	4	151 212 440 000	54
<b>TOTAL</b>	<b>1 722</b>	<b>100</b>	<b>1 011 189 730 806</b>	<b>100</b>	<b>327</b>	<b>100</b>	<b>280 131 092 595</b>	<b>100</b>

Source: DMP EPN (EPA-EPIC) = Etablissements Publics Nationaux SODE = Société d'Etat

Au premier trimestre 2014, sur 1722 lignes soumises à la procédure de passation de marchés, 65% sont des lignes d'Administration centrale, 17% émanent des établissements publics nationaux et 13% des Sociétés d'Etat. Les collectivités décentralisées ne représentent que 5% ; le processus de validation de leur budget par la tutelle étant relativement long.

**Tableau n°3 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin mars 2014**

MODE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Appel d'offres ouvert	59	64,1	41 447 864 908	80,8
Appel d'offres restreint	10	10,9	2 641 388 268	5,2
<b>PROCEDURES CONCURENTIELLES</b>	<b>69</b>	<b>75,0</b>	<b>44 089 253 176</b>	<b>86,0</b>
Avenant	5	5,4	1 354 356 500	2,6
Convention	5	5,4	2 500 573 708	4,9
Gré à gré	7	7,6	3 051 838 198	6,0
Lettre de commande valant marché	6	6,5	260 649 996	0,5
<b>PROCEDURES NON CONCURENTIELLES</b>	<b>23</b>	<b>25,0</b>	<b>7 167 418 402</b>	<b>14,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>100,0</b>	<b>51 256 671 578</b>	<b>100,0</b>

Source: DMP

Le montant des marchés approuvés s'élève à 51 256 671 578 FCFA au premier trimestre 2014, ce qui représente une baisse de 62% par rapport au niveau de la même période en 2013 (134 272 039 259 FCFA). Le niveau obtenu en 2013 s'explique pour l'essentiel par l'approbation en début d'année de

marchés dont le processus avait été engagé depuis la gestion 2012 et par les opérations d'urgence réalisées dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

Au premier trimestre 2014, les opérations passées dans le cadre du PPU représentent respectivement 10% en nombre (9) et 9% en valeur (4,8 milliards) des marchés approuvés.

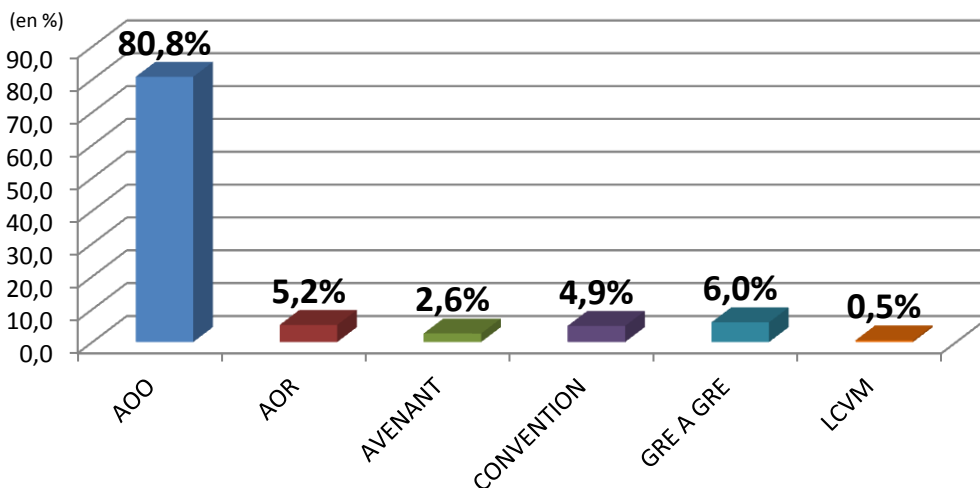
De façon détaillée, **les appels d'offres ouverts** représentent en nombre 64,1% des marchés approuvés au premier trimestre 2014, pour un montant de 41,4 milliards de francs CFA, soit en valeur 80,8% de l'ensemble des marchés approuvés, contre un taux en nombre de 27,7% des marchés approuvés au premier trimestre 2013, pour un montant de 21,8 milliards de FCFA, soit en valeur 16,3% de l'ensemble des marchés approuvés.

**Les appels d'offres restreints** représentent 10,9% en nombre pour un montant de 2,6 milliards, soit un taux de 5,2% du montant total des marchés approuvés contre 7,1% en nombre au premier trimestre 2013, pour un montant de 3,03 milliards de FCFA qui équivaut à un taux de 2,3% du montant total des marchés approuvés.

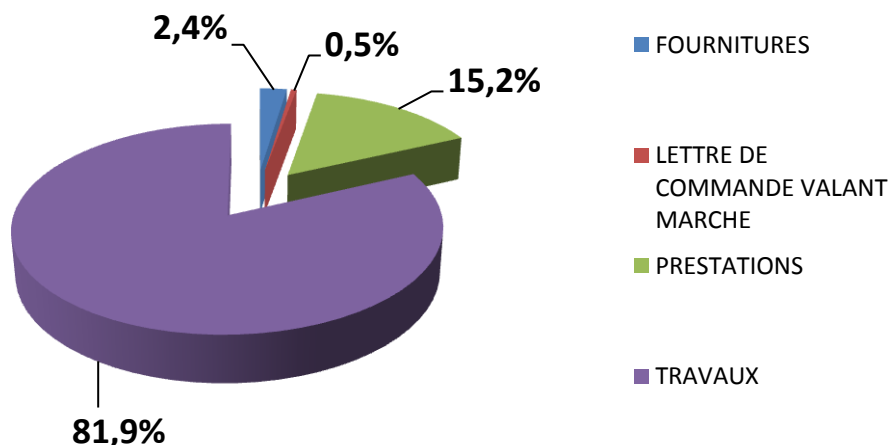
Quant aux **marchés de gré à gré** au nombre de sept (7), ils représentent 7,6% des marchés approuvés en nombre pour un montant de 3 milliards, soit 6% des marchés approuvés. Comparativement au premier trimestre 2013 qui affichait un taux de 57,2% de marchés de gré à gré, ce début de l'année 2014 affiche une chute considérable du recours à cette procédure dérogatoire.

Les graphiques ci-dessous présentent les marchés approuvés par mode de passation et type.

**Graphique n°1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin mars 2014**



**Graphique n°2 : Répartition en % des marchés approuvés par type de passation à fin mars 2014**



## II. MESURES PRISES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES MARCHES PUBLICS

Un état diagnostique a été préparé et présenté en Conseil des Ministres sur la question des délais de traitement des dossiers de marchés, au regard de l'intérêt de ce sujet dans la réalisation des objectifs d'absorption des budgets affectés aux investissements publics.

Des mesures ont ensuite été prises pour améliorer l'efficacité du système de gestion des marchés, afin d'accroître la capacité d'absorption des crédits des services de l'Etat.

### II.1. Au niveau du renforcement du cadre réglementaire

Les textes suivants ont été pris par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget au cours de ce premier trimestre, il s'agit de :

- **l'arrêté n°068/MPMB/CAB du 21 février 2014** portant création du comité de suivi des délais de passation des marchés et d'exécution de la dépense (DOC-DPMED) ; Ce comité est opérationnel et se réunit deux (2) fois par mois depuis le 04 mars 2014. Il a permis la mise en place par de matrices de suivi et de contrôle des délais internes à la DMP et de ceux relevant des acteurs extérieurs. Cet exercice a donné lieu à des courriers de relance aux autorités contractantes lorsqu'il est observé un dépassement des délais en vigueur à différentes étapes de procédures.
- **l'arrêté n°118 MPMB du 26 mars 2014** portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics.

En outre, les textes réglementaires ci-après complétant le dispositif juridique sont en cours de finalisation :

- Arrêté relatif à la mise en place des cellules de passation de marchés dans une phase pilote sur cinq (5) ministères, afin de stabiliser et capitaliser l'expérience acquise par les agents chargés des marchés publics au niveau sectoriel et assurer une meilleure coordination des activités de passation des marchés au sein des départements ministériels ;
- Décret portant rationalisation des délais et responsabilisant les acteurs de la chaîne de passation des marchés.  
Ce décret permettra de réduire les délais de passation et d'exécution des marchés à la phase opérationnelle à quatre-vingt-huit (88) jours.

### II.2. Au niveau du renforcement des outils de gestion

Des nouveaux Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), formalisés par les décrets n°2013-404 du 06 juin 2013 portant dossier type d'appel d'offres de travaux, n°2013-405 du 06 juin 2013 portant dossier type d'appel d'offres de fournitures et de services connexes, n°2013-406 du 06 juin 2013 portant dossier type d'appel d'offres de prestations intellectuelles, sont élaborés et diffusés pour une bonne maîtrise des opérations de passation des marchés.

Ces dossiers types permettront d'harmoniser la définition des critères de sélection et la rédaction des cahiers des charges par grandes familles de commande publique telles que définies par les décrets susvisés ; toute chose qui permettra de réduire les délais de traitement des dossiers dans les phases de préparation des appels d'offres et d'attribution des marchés. Les acteurs seront formés à la confection des dossiers d'appel d'offres sur la base de ces DTAO au cours de la gestion (cf. II.3);

Par ailleurs, au cours de la présente gestion, il sera procédé à la mise à niveau Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) par la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), prestataire pour le développement de ce progiciel. Son alimentation en temps réel par les acteurs déconcentrés, devra améliorer sensiblement le suivi des délais de gestion des procédures et renforcer la fiabilité des données statistiques à produire.

### **II.3. Au niveau du renforcement des capacités**

Des sessions de formation à l'endroit de diverses cibles ont été effectuées et d'autres prévues pour le renforcement des capacités des acteurs publics et privés du système de passation des marchés publics. Il s'agit notamment de :

- la formation dispensée au profit des administrateurs de crédits et des gestionnaires de l'Université Félix Houphouët-Boigny sur la gestion des opérations des marchés.

A fin mars 2014, cent (100) personnes ont été ainsi formées aux procédures de passation des marchés ;

- la poursuite du renforcement des capacités du personnel de la DMP. Les formations dispensées au cours du premier trimestre ont porté sur toute la procédure de passation des marchés à l'intention de huit (8) nouveaux cadres ;
- la formation de plus de 2000 agents dans différentes structures de l'Administration avant la fin de l'année. Le plan annuel de formation est joint en annexe.

### **III. PERSPECTIVES POUR LA GESTION 2014**

Au titre des mesures à court terme qui concernent les acteurs des marchés publics tant au niveau central que régional, il s'agira de :

- poursuivre la vulgarisation auprès des autorités contractantes, des nouveaux dossiers types d'appel d'offres de travaux, de fournitures et de services connexes et de prestations intellectuelles ;
- poursuivre la formation des acteurs des marchés publics en régions ;
- publier et vulgariser les manuels de procédures des marchés publics ;
- procéder au lancement de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) dès la mi-juillet 2014

Toutes ces actions bénéficient d'un financement du programme "Appui Ciblé" de la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA.

La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre d'améliorer significativement le rendement des services et l'exécution des dépenses éligibles à la procédure des marchés publics.

## **CONCLUSION**

L'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics à fin mars 2014 fait apparaître une bonne dynamique en ce qui concerne le respect de l'appel d'offres comme norme d'acquisition des biens et services.

Le niveau des procédures non concurrentielles qui est de 14% du total des marchés approuvés dont 6% de gré à gré en termes réels, devra être soutenu afin de le stabiliser autour de 20% en fin d'exercice.

Cela suppose un effort continu des acheteurs publics et des services d'appui et de contrôle pour la célérité et la transparence sur la base des plannings réalisés.

Telle est l'économie de la présente communication relative à la situation des opérations de passation des marchés publics à fin mars 2014, soumise à l'adoption du Conseil.

**LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET**

**Abdourahmane CISSE**



## PIECES JOINTES

1. Synthèse des marchés approuvés par mode de passation, par ministère et institution
2. Synthèse des marchés approuvés par type de passation, par ministère et institution
3. Plan de formation 2014